
Nombre de membres Séance du 17 septembre 2015

en exercice: 15

L'an deux mille quinze et le dix sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 15 septembre 2015, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 11

Sont présents: Patrick LEHAGRE, Jean AGEORGES, Jacques MOTARD, Yvette DUTERTRE, Muriel CHERUAU, Ghislain GUYON, Yann JAUNASSE, Marie-Pierre CHUM, Alain GAUTIER, Martine DEMEURÉ, Jacques BOULLENGER

Votants: 15

Représentés: Christine LAVEAU par Patrick LEHAGRE, Christiane MACHEFER par Yvette DUTERTRE, Sydney HATWELL par Jacques BOULLENGER, Valérie BOUIN par Muriel CHERUAU

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean AGEORGES

REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Alain GAUTIER a signalé à Monsieur le Maire qu'il assistera à la réunion, mais, retenu professionnellement, viendra siéger en cours de séance. Monsieur Alain GAUTIER prend place à la table du Conseil municipal, à 19h50.

Compte rendu des EPCI (Conseil communautaire du lundi 14 septembre 2015 :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jacques BOULLENGER, délégué communautaire, pour exercer et commenter au Conseil municipal les sujets et principales :

Evolution des périmètres de Communautés de communes :

Information quant aux rencontres et état d'avancement du dossier. Sujet qui sera abordé à la question suivante.

Adhésion au Syndicat d'Energie d'Indre-et-Loire pour :

- Transférer à ce Syndicat les réseaux éclairage public des zones d'activités communautaires et des équipements communautaires (bâtiments, déchetteries....).
- Infrastructures et charges pour véhicules électriques et hybrides
- Information et système d'information géographique (S.I.G.)
- Demande de subvention Leader dans le cadre de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une offre immobilière d'entreprises sur le parc d'activités POLAXIS à Neuillé-Pont-Pierre. Il s'agit d'une étude pour orienter le choix d'une offre immobilière d'entreprise : dimensionnement, coût, politique tarifaire, services et prestations à proposer ou non, ...). Dépenses et recettes de l'opération équilibrées à 25 000,00 € dont, en recettes, 20 000,00 € de subvention LEADER et 5 000,00 € d'autofinancement.
- Approbation de la modification n° 2, nouveau périmètre de la ZAC POLAXIS : d'une superficie de 285 hectares, la ZAC d'activités passe à 161 hectares.

Finances :

- Présentation et approbation du schéma de mutualisation élaboré par la sous-commission des finances en charge de cette tâche.
- Approbation des décisions modificatives budgétaires sans incidence notoire sur l'exécution du budget 2015.

Voirie :

- Examen de la convention des balayages du SUPER U pour les moyens communautaires moyennant une participation financière de ce commerce. La décision a été suspendue faute d'accord.
- Marché de travaux de voirie : S'agissant d'un marché public, autorisation est donnée pour mettre en œuvre le dossier de consultation des entreprises, marché venant à terme, à renouveler pour 3 ans.

Gens du voyage :

Information est donnée sur le suivi du dossier d'aide de l'Etat (D.E.T.R) dans le cadre de l'aménagement de la future structure d'accueil à Neuillé-Pont-Pierre.

Multi-accueil à Semblançay :

Il est en fonctionnement mais à fait l'objet d'un dégât des eaux à son ouverture imputable au prestataire du lot plomberie - sanitaire.

Ordures ménagères :

- Début octobre, la partie de la déchetterie nouvellement créée sera ouverte aux usagers. Parallèlement, l'ancienne déchetterie sera mise en travaux.
- Communication est faite sur les nouveaux marchés d'exploitation des déchetteries communautaires.
- Présentation du rapport d'activités du service des déchets ménagers pour l'exercice 2014.

Objet: Schéma Départemental de coopération intercommunale - Choix sur les orientations pour la Commune de Charentilly - 2015 116 - Sujet motivant la présente séance extraordinaire

Vu l'article 72 de la Constitution du 4 octobre 1958,

Vu la Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République modifiée par la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les données statistiques de l'INSEE (année 2012),

Monsieur le Maire expose :

- **Que** lors de la réunion du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles du 14 septembre 2015, il a été question du futur Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).
- **Qu'il** en ressort que plusieurs scénarios ont été envisagés afin de respecter les dispositions de la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 concernant le renforcement de l'intercommunalité notamment au niveau du seuil démographique avec un minimum de 15 000 habitants pour constituer un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.
- **Que** les scénarios envisagés portent notamment sur un rapprochement avec (Pour Mémoire la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles comportait 14 067 habitants en 2012 (Données INSEE) :
 - La Communauté de Communes de RACAN (6 430 habitants données INSEE de 2012),
 - La Communauté de Communes Touraine Nord-Ouest (22 918 habitants données INSEE de 2012), et la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil (12 186 habitants données INSEE de 2012) Soit : 35 104 habitants (Sans la CCGC).

- La Communauté de Communes du Castelrenaudais (16 551 habitants données INSEE de 2012) et la Communauté de Communes du Vouvrillon (12 591 habitants données INSEE de 2012). Soit 29 142 habitants (Sans la CCGC).
- La Communauté d'Agglomération TOURS Plus (289 421 habitants données INSEE de 2012)

Qu'il est demandé au Conseil municipal de se positionner sur ces différents scénarios.

Considérant que le bassin de vie de la Commune de Charentilly est tout naturellement situé sur l'agglomération de Tours : emploi - services aux usagers - enseignement - commerces - transports - santé - loisirs et culture - à une moindre échelle le sport -

Considérant l'intérêt que revêt cette décision pour la Commune de Charentilly

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité absolue (13 votes pour et 2 votes contre (Mesdames Muriel CHERUAU et Valérie BOUIN) de ses membres présents ou représentés :

- **Décide** de solliciter l'adhésion de la Commune de Charentilly à la Communauté d'agglomération TOURS Plus.
- **Demande** à Monsieur le Maire à entamer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

Objet: Désignation d'un membre pour prendre la décision concernant le dépôts de dossiers d'urbanisme déposés par Monsieur le Maire. - 2015 117

Vu l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme qui dispose que : « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. ».

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Charentilly approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 13 décembre 2010.

Monsieur le Maire expose :

- **Qu'il** sera amené prochainement à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme,
- **Qu'il** est proposé de nommer Madame Yvette DUTERTRE (Adjointe en charge de l'Urbanisme) à prendre les décisions concernant les diverses demandes d'autorisations d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme (d'information et opérationnel), Déclaration préalable de travaux, permis de construire),

Considérant le principe de neutralité que revêt cette décision.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Nomme** Madame Yvette DUTERTRE, 3^{ème} Adjointe en charge de l'Urbanisme, pour prendre les décisions concernant les demandes d'autorisation d'urbanisme qui pourraient être déposées par Monsieur le Maire.
- **Précise** que cette autorisation porte sur les demandes suivantes :
 - Certificat d'urbanisme d'information et opérationnel,
 - Déclaration préalable de travaux,
 - Permis de construire
- **Autorise** Madame Yvette DUTERTRE à prendre et à signer toutes les demandes d'urbanisme telles que présentées ci-dessus dans le respect du Code de l'Urbanisme et du Plan Local d'Urbanisme.

QUESTIONS DIVERSES

Temps d'activités périscolaires : Monsieur le Maire relate qu'en raison d'absences du personnel d'encadrement, il a décidé de s'occuper de 14h45 à 16h45, cet après-midi donc, des élèves qui lui ont été confiés : moyenne section et grande section maternelle; les élèves ont été attentifs et disciplinés.

Sans autre question, la séance extraordinaire du Conseil est levée à 20h50.

Signatures :

Patrick LEHAGRE		Yann JAUNASSE	
Jean AGEORGES		Marie-Pierre CHUM	
Jacques MOTARD		Alain GAUTIER	
Yvette DUTERTRE		Martine DEMEURÉ	
Muriel CHERUAU		Sydney HATWELL <i>(Pouvoir donner à M. Jacques BOULLENGER)</i>	Absent et excusé
Ghislain GUYON		Valérie BOUIN <i>(Pouvoir donner à Mme Muriel CHERUAU)</i>	Absente et excusée
Christine LAVEAU <i>(Pouvoir donner à M. Patrick LEHAGRE)</i>	Absente et excusée	Jacques BOULLENGER	
Christiane MACHEFER <i>(Pouvoir donner à Mme Yvette DUTERTRE)</i>	Absente et excusée		